



Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. **Débitrice: Bluesteel Concept Sàrl**, Zone Industrielle
La Romaine 5, 2824 Vicques
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
26.01.2011 jusqu'au 15.02.2011
3. **Délai pour contester l'inventaire:**
26.01.2011 jusqu'au 07.02.2011
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des faillites, dès le 26 janvier 2011 :
 1. L'inventaire.
 2. L'état de collocation.
 3. La décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire ou provoquer une action en justice, au nom de la masse concernant les droits litigieux (voir inventaire et état de collocation).
Une offre de Fr. 13'770.- pour l'acquisition de gré à gré des biens libres, estimés Fr. 45'840.00.
Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti pour :
 1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir notamment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et de procédure de collocation.
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti pour :
 2. Intenter une action contre l'état de collocation.
 3. Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite d'accepter la décision précitée. Ceux qui gardent le silence sont réputés l'avoir acceptée.
Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au cas où l'ensemble des créanciers ne s'oppose pas dans le délai imparti à la proposition de l'administration de la faillite.
 4. Offrir un montant supérieur; à défaut les biens seront adjugés au prix offert.

Office des faillites du district de Delémont
2800 Delémont

00584809

